

16/04/2019 : La droite défend les services de secours et de sécurité – Anne Sander (LR, PPE, Fr)

« Dans le contexte social difficile que nous traversons, cette nouvelle directive est une réponse concrète que nous apporte l'Europe ! » se félicite Anne Sander, à la suite du vote du Parlement européen sur la directive relative aux conditions de travail transparentes et prévisibles dans l'Union européenne.

« Grâce à ce texte qui fixe un certain nombre d'exigences minimales aux employeurs vis à vis de leurs salariés, ce sont 2 à 3 millions d'Européens supplémentaires qui seront mieux protégés au travail. Les premiers bénéficiaires seront les travailleurs les plus précaires, notamment les travailleurs des plateformes, pour lesquels il existe encore beaucoup d'incertitudes juridiques », explique la députée européenne.

« Grâce à l'engagement de la délégation française du Groupe PPE, l'armée, la police et les services de secours, y compris les sapeurs-pompiers et les sapeurs-pompiers volontaires n'auront pas à respecter les exigences de prévisibilité des horaires de travail prévues par la directive. Ils pourront ainsi continuer à réaliser pleinement leurs missions de soutien et de protection des populations », précise Anne Sander

« Je me félicite que le texte adopté aujourd'hui acte une telle dérogation pour ces corps de métier qui doivent faire face à des situations d'urgence par nature imprévisibles », a conclu Anne Sander